DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

COMMUNE DE CHAMPVOUX

Date de	07/03/2024
convocation	
Nombre de	9
Conseillers en	
exercice	
Nombre de	7
Conseillers	
présents	
Nombre de	8
votants	

Numéro de la délibération

2024-09

Objet de la Délibération : Approbation du compte de gestion 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CHAMPVOUX

L'An deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Champvoux, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-Louis ROUEZ, Maire.

<u>Présents</u>: M. ROUEZ Jean-Louis, M. DUCH Jean-François, Mme GILBERT Anne (Adjoints), Mme GOULARD Stéphanie, M. ACHDJIAN Azade, M. GILLES Nicolas, M. BARDIOT Antoine,

Absents excusés: Mme CROSNIER Céline (pouvoir à Mme GILBERT Anne), M. JOHNSON Kwaku

Secrétaire de Séance : GILLES Nicolas

Le Maire informe les membres du conseil municipal que les exécutions des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 réalisées par le comptable du trésor du CSG de Cosne Cours Sur Loire, sont conformes au compte administratif de la commune. Considérant la concordance de valeur entre les écritures du compte de gestion et du compte administratif, le Maire demande aux membres du conseil municipal, d'adopter le compte de gestion pour l'exercice 2023. Après vote, les membres du conseil municipal APPROUVENT le compte de gestion 2023 :

POUR: 8

CONTRE: 0

ABSENTIONS: 0

Le secrétaire de séance

1

Le Maire, Jean-Louis ROUEZ

PREFECTURE DE LA NIEVRE Reçu au contrôle de légalité le

2 2 AVR. 2024

Certifié exécutoire en vue de la transmission en sous-préfecture le 🛝 avril 2024